

# Calan



*Eglise romane du XI<sup>e</sup>  
Place réaménagée en 1995*

Bulletin Municipal  
1995

Février 96

# Sommaire

CALAN 95

	PAGES
LE MOT DU MAIRE	3
LA VIE MUNICIPALE	4
INFORMATIONS	9
COMMISSION DES FINANCES	12
DÉMOGRAPHIE	15
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	16
URBANISME	18
AFFAIRES SCOLAIRES	24
AGRICULTURE	26
RÉSEAU ROUTIER	27
SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY	28
CANTON	35
LA VIE À L'ECOLE	36
LA VIE ASSOCIATIVE	38
COMMERCE	51

*L*e 11 juin dernier, vous avez souhaité qu'une équipe largement renouvelée continue le travail commencé en 1983. Elle vous remercie de votre confiance.

Confiance que vous m'avez personnellement témoignée et qui renforce ma détermination d'être encore plus à l'écoute de la population afin de poursuivre l'effort de concertation qui m'est cher.

J'entends continuer ma tâche dans une mairie ouverte à tous, pour un dialogue constant avec un Conseil municipal compétent, soucieux seulement de défendre les intérêts de la commune.

Je remercie également l'ancien Conseil municipal pour le travail accompli pendant ces 12 dernières années au service de la collectivité.

Je me félicite de l'excellent climat qui a régné au cours de la période électorale, toujours délicate.

Je souhaite pour l'avenir de Calan, comme d'ailleurs nous l'avions indiqué dans notre profession de foi, reprendre ces quelques mots qui doivent nous guider :

- ◆ *Gérer avec efficacité, responsabilité et sans précipitation*
- ◆ *Aménager un cadre de vie*
- ◆ *Animer, aider, sans se substituer à l'initiative privée ou associative*
- ◆ *Organiser les services dont nous avons déjà pris l'initiative et ceux qui s'avèreraient nécessaires et utiles pour demain.*

C'est à ce travail laborieux et prenant que je convie mes collègues du Conseil Municipal. Je suis persuadé que leur motivation, leur disponibilité et leur loyauté feront de nous un Conseil Municipal respecté et apprécié au service de notre commune.

Il est d'usage enfin de souhaiter la bienvenue et une excellente intégration aux nouveaux habitants de Calan.

*J*e vous souhaite à tous, à vos familles, une excellente santé et vous présente mes vœux les plus sincères de Bonne et Heureuse Année.

Votre Maire,  
Serge SALVAT

*le mot du Maire*



# LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le samedi 13 Janvier à 19 h, à la Salle Polyvalente, Serge Salvat, maire de la commune, a présenté ses Meilleurs Voeux et remerciements au Conseil municipal, au personnel communal, aux personnes présentes, à toutes celles et tous ceux qui, à des titres divers, participent et assurent une responsabilité et un dévouement à notre commune.



## Remise de Médailles



Marguerite LE GUEHENNEC et Charles JAFFRÉ ont reçu du maire la Médaille de la Commune et leur écharpe tricolore.

Lors de la présentation des Voeux de la municipalité, le maire, Serge Salvat, a honoré deux de ses concitoyens en leur remettant la Médaille de la commune. La municipalité rendait ainsi hommage à deux anciens adjoints :

- Marguerite LE GUEHENNEC, 1ère adjointe de 83 à 89, 2ème adjointe de 89 à 95.
- Charles JAFFRÉ, 3ème adjoint de 89 à 95.

Soulignant les qualités individuelles de chacun, le maire a beaucoup insisté sur leur engagement au service de la collectivité. Ils ont administré avec réalisme, détermination et conviction, la commune de Calan. C'est à ce titre qu'ils ont reçu du maire la Médaille d'Honneur de la commune et l'écharpe tricolore d'adjoint.

# LE CONSEIL MUNICIPAL



LA VIE MUNICIPALE



◆ SALVAT SERGE	Maire	Le Bourg
◆ LE DOUSSAL PASCAL	1er Adjoint	Kergueris
◆ BEAUMONT JEAN-PIERRE	2ème Adjoint	Kergueris
◆ LE GLÉVIC JEAN-MICHEL	3ème Adjoint	Le Bourg
◆ DI PAOLO COSMO	Conseiller	Le Bourg
◆ KERNEN ALAIN	Conseiller	Manéméno
◆ LE BELLER MARIE-ANNICK	Conseiller	Beg er Lann
◆ LE CAVIL ANTHONY	Conseiller	Poul en Du
◆ LE GARREC RENÉ	Conseiller	Cosqueric
◆ LE LAN FRANCIS	Conseiller	Les 4 Vents
◆ LE TERRIEN YVONNE	Conseiller	Fontaine Maria
◆ OLIVIER YOLANDE	Conseiller	Kergarenne
◆ TESSIER DANIEL	Conseiller	Kerbrimot
◆ THIERY PASCAL	Conseiller	Manégoulanec
◆ TRÉHIN PIERRICK	Conseiller	Le Bourg





# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

## Plan d'Occupation des Sols

- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *LE DOUSSAL Pascal*
- ♦ *TREHIN Pierrick*
- ♦ *TESSIER Daniel*

## Impôts Directs

Commissaires titulaires :

- ♦ *LE GUEHENNEC Marguerite*
- ♦ *LE MOUAL Joseph*
- ♦ *LE SAEC Eugène*
- ♦ *CARRÉ Louis*
- ♦ *LE MASLE Firmin*

Commissaires suppléants

- ♦ *BARBIER Michel*
- ♦ *CADO Isabelle*
- ♦ *OLIVIER Yolande*
- ♦ *TREHIN Pierrick*
- ♦ *KERNEN Alain*
- ♦ *OLIVIER Ernest*

## Administration Générale Personnel Communal Police

- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *DI PAOLO Cosmo*

## Finances

- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *LE DOUSSAL Pascal*

## Appel d'Offres

Titulaires

- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *LE DOUSSAL Pascal*
- ♦ *BEAUMONT Jean-Pierre*
- ♦ *LE GLÉVIC Jean-Michel*

Suppléants

- ♦ *KERNEN Alain*
- ♦ *OLIVIER Yolande*
- ♦ *TREHIN Pierrick*

## URBANISME P.O.S. - Travaux

- ♦ *LE DOUSSAL Pascal*
- ♦ *BEAUMONT Jean-Pierre*
- ♦ *TREHIN Pierrick*
- ♦ *TESSIER Daniel*
- ♦ *DI PAOLO Cosmo*
- ♦ *THIERY Pascal*

Membres Extérieurs

- ♦ *REGIS Patrick*
- ♦ *LE GUEHENNEC Jean-Pierre*



## Révision Liste Electorale

- ♦ *BEAUMONT Jean-Pierre*
- ♦ *LE BELLER Marie-Annick*

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES



## Voirie Circuit annexe de l'eau

- ♦ *BEAUMONT Jean-Pierre*
- ♦ *LE LAN Francis*
- ♦ *KERNEN Alain*
- ♦ *LE CAVIL Anthony*
- ♦ *DI PAOLO Cosmo*
- ♦ *TREHIN Pierrick*

### Membres extérieurs

- ♦ *FIOLEAU Bernard*
- ♦ *LE GUEHENNEC Jean-Pierre*

## AGRICULTURE

- ♦ *BEAUMONT Jean-Pierre*
- ♦ *LE DOUSSAL Pascal*
- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *THIERY Pascal*
- ♦ *TESSIER Daniel*
- ♦ *LE GARREC René*

### Membres extérieurs

- ♦ *RADENAC Hervé*
- ♦ *THIERY Philippe*



## Sports - Fêtes Cérémonies

- ♦ *LE GLÉVIC Jean-Michel*
- ♦ *LE LAN Francis*
- ♦ *LE CAVIL Anthony*
- ♦ *OLIVIER Yolande*
- ♦ *LE TERRIEN Yvonne*
- ♦ *LE BELLER Marie-Annick*

### Membres extérieurs

- ♦ *LE BELLER Marcel*
- ♦ *CORBEL Yves*
- ♦ *GUILLEMOTO Francis*

## Culture - Scolaires Bulletin municipal Communication

- ♦ *LE GLÉVIC Jean-Michel*
- ♦ *SALVAT Serge*
- ♦ *LE BELLER Marie-Annick*
- ♦ *OLIVIER Yolande*
- ♦ *LE TERRIEN Yvonne*
- ♦ *TESSIER Daniel*

### Membre extérieur

- ♦ *BARBIER Michel*



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
a été renouvelé pour la durée du mandat.  
Président le Maire sortant, Serge SALVAT.*

### 6 REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

- LE DOUSSAL Pascal (Vice-Pdt)
- LE BELLER Marie-Annick
- OLIVIER Yolande
- LE TERRIEN Yvonne
- LE GLÉVIC Jean-Michel
- BEAUMONT Jean-Pierre

### 6 REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LE MAIRE

- SIMON Jacqueline (U.D.A.F.)
- CARRÉ Joséphine (C.R.L.M.)
- LE GUEHENNEC Marguerite
- DANIEL Albert
- WEBER Simone
- LE LAN Alberte (suppl. TESSIER C.)  
*(membres extérieurs au Conseil Municipal)*

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

#### □ S.I.V.U. Lycée Victor HUGO

- ♦ LE GLÉVIC Jean-Michel
- ♦ LE BELLER Marie-Annick

#### □ Syndicat d'Adduction d'Eau potable de PONT-SCORFF

- ♦ SALVAT Serge
- ♦ THIERY Pascal

#### □ Syndicat d'Electrification de PORT-LOUIS

- ♦ BEAUMONT Jean-Pierre
- ♦ TREHIN Pierrick

#### □ SIVOM de la Région de PLOUAY

Membres titulaires :

- ♦ SALVAT Serge
- ♦ LE DOUSSAL Pascal
- ♦ BEAUMONT Jean-Pierre
- ♦ LE GLÉVIC Jean-Michel

Membres suppléants :

- ♦ DI PAOLO Cosmo
- ♦ LE GARREC René

#### □ Mission Locale de LORIENT

- ♦ DI PAOLO Cosmo
- ♦ LE GARREC René

# INFORMATIONS MUNICIPALES



## ◆ *Horaires d'Ouverture du Secrétariat*

- ☞ Lundi - Mercredi - Samedi → 9 H - 12 H
- ☞ Mardi - Jeudi - Vendredi → 9 H - 12 H et 14 H - 18 H

## ◆ *Permanences du Maire et des Adjoint*

### **SALVAT Serge**

- ☞ Mardi et Jeudi → 17 H 30
- Samedi → 9 H - 12 H

### **LE DOUSSAL Pascal**

- ☞ Samedi → 10 H - 12 H

### **BEAUMONT Jean-Pierre**

- ☞ Jeudi → 17 H 30
- Samedi → 11 H - 12 H

### **LE GLÉVIC Jean-Michel**

- ☞ Samedi → 10 H - 12 H

*... et tous les jours sur rendez-vous.*

**Notez-le aussi**

**GARDERIE MUNICIPALE** : 7 H 30 / 9 H et 16 H 30 / 18 H

**BIBLIOTHÈQUE** : le Samedi 14 H / 15 H

**OFFICE DU TOURISME DE PLOUAY**

Renseignements à la Mairie de Plouay ☎ 97 33 31 51

**CENTRE ANTI-POISONS DU PAYS DE PLOUAY** Rennes ☎ 99 59 22 22

**GENDARMERIE DE PLOUAY** ☎ 97 33 31 17

**SAMU** ☎ 15



*Nous recevons de nombreuses plaintes en mairie concernant la divagation des chiens dans le bourg. Nous demandons aux propriétaires de respecter la législation, à savoir garder les chiens en laisse. Nous en appelons au civisme de chacun. Faute de quoi la municipalité serait dans l'obligation de verbaliser.*

I  
N  
F  
O  
S



# LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

## Quelques renseignements pratiques

Les demandes sont à déposer auprès de la mairie de votre domicile.

Les cartes d'identité délivrées jusqu'au 21 septembre 1995 demeurent valables pendant 10 ans.

La présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte digitale.

Délai d'obtention : 1 mois (en période d'affluence, un délai supplémentaire peut être nécessaire).

Une carte sécurisée ne peut être délivrée sur-le-champ. Les délais de délivrance liés aux délais d'acheminement et retour, entre le lieu de délivrance et le centre de production (LIMOGES), peuvent atteindre plusieurs semaines.

**VALIDITÉ : 10 ans.**

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Le formulaire de demande, fourni par la mairie, dûment complété (à signer au guichet du dépôt).

- 2 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et identiques (3,5 cm x 4,5 cm), en NOIR et BLANC de préférence, avec fond clair si les photos sont en couleur.

- Attention à ne pas fixer vos empreintes sur les photos lors de la manipulation de celles-ci. L'empreinte pourrait apparaître en surimpression lors de la fabrication de la carte.

- Les photos couleur sont acceptées mais déconseillées car la restitution de la photographie sur la carte plastifiée est nettement moins bonne.

- A dater du 1er avril 1996, la mention "Agréée Ministère de l'Intérieur" devra être portée sur les photos.

- Un extrait de naissance **intégral** de moins de 3 mois, avec filiation complète, à demander à la mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France, à la Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères, 44 941 NANTES CEDEX 09 si le demandeur est étranger.

- Un livret de famille du demandeur ou de ses parents.

- 2 justificatifs de domicile, récents et différents (certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, facture EDF/GDF ou de téléphone, quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document, carte d'électeur, etc...)

- Dans la mesure du possible, une pièce comportant une photographie (passeport, permis de conduire, carte d'identité professionnelle, carte de transport SNCF, carte de

combattant, permis de chasse, titre de pension, etc...)

- Ancienne carte nationale d'identité (en cas de renouvellement) ou déclaration de perte de vol.

- 1 timbre fiscal d'une valeur de 150 F.
- 1 timbre poste (tarif lettre en vigueur).

### S'IL S'AGIT D'UN ENFANT MINEUR

A partir de 13 ans sa présence est obligatoire pour la prise d'empreinte. Il doit être accompagné de son représentant légal qui remplit et signe l'autorisation parentale.

Le livret de famille est nécessaire.

En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du Tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.



En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe.

En cas de séparation de parents d'enfants naturels, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents ayant l'autorité parentale.

En cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.

En cas de tutelle (ou de placement), la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur / ou le gardien.

Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers ou de parents nés à l'étranger, il faut produire selon le cas :

- ♦ 1 exemplaire de la déclaration de nationalité enregistrée par le Ministère des Affaires Sociales ou le Ministère de la Justice, selon le cas, ou le Tribunal d'Instance.

- ♦ Ou le document enregistré par le Juge d'Instance d'une manifestation de volonté d'acquiescer la nationalité française.

- ♦ Ou l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration.

- ♦ Ou un exemplaire du Journal Officiel où le décret a été publié.

- ♦ Ou un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance de votre lieu de résidence.

# INFORMATIONS MUNICIPALES



## *Le Médiateur de la République*

### SA MISSION

Le Médiateur de la République est une institution que l'Etat met gratuitement à la disposition des personnes qui souhaitent être aidées pour contester une décision de l'Administration de l'Etat, des collectivités publiques territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public.

Le Médiateur recherche un moyen de régler rapidement et à l'amiable un différend avec l'Administration en portant sur chaque réclamation une appréciation en droit et en équité.

### SAISINE

Toute personne physique ou morale peut présenter au Médiateur de la République une réclamation. Elle est d'abord adressée à un député ou à un sénateur qui la transmet au Médiateur si elle paraît entrer dans sa compétence et mériter son intervention.

Il apparaît plus simple de s'adresser au délégué départemental qui a reçu personnellement du Médiateur la mission d'essayer de régler directement le plus grand nombre de litiges locaux. C'est ce qu'il fait dans les quatre cinquièmes des cas.

Le délégué pour le Département du Morbihan, arrondissement de Lorient, est Monsieur BARBU Henri qui tient une permanence le mercredi à Lorient au 6, rue de Saint-Pierre.

Il est possible de prendre rendez-vous auprès de la secrétaire pendant les heures ouvrables, chaque jour, au 97 64 15 22.

GrandJouan ONYX

### Vous habitez les Communes du SIVOM :

BUBRY - CALAN - INGUINIEL - LANVAUDAN - PLOUAY - QUISTINIC

Afin d'alléger le coût de la collecte pour le SIVOM, le ramassage des encombrants ménagers se fait sur rendez-vous auprès de la Société GRANDJOUAN ONYX qui assure le service et met à votre disposition un N° Vert Gratuit : 05 45 83 14.

Lors de votre appel, précisez votre nom, votre adresse et la nature de vos déchets.

### Trions et recyclons

Le recyclage de la ferraille est devenu une nécessité. En séparant la ferraille (cuisinière, gazinière, cadre de vélo...) des encombrants non ferreux (matelas, canapé, sommier...) vous contribuerez à ne plus remplir les décharges.

### Attention !

Faute de rendez-vous, vos encombrants ne seront pas collectés. Merci de votre compréhension.

## *Jeunes demandeurs d'emploi*

### LA MISSION LOCALE JEUNES

Pour vous, qui avez entre 16 et 26 ans et recherchez un emploi, un stage, une formation, la **Mission Locale Jeunes** est là pour vous accompagner dans vos démarches. Une personne se tient à votre disposition à la Mairie une fois par mois. Les dates et les horaires de cette permanence paraissent dans la Presse. Pour plus de renseignements, téléphoner à la Mairie : 97 33 33 85 ou à la Mission Locale : 97 21 42 05 - 44, Avenue de la Marne 56100 LORIENT.

I  
N  
F  
O  
S

11



# LE BUDGET PRIMITIF 1995

*L'ancien Conseil Municipal a voté à l'unanimité le 31 mars 1995 le Budget Primitif avec reconduction des taux d'imposition de l'année 1994. C'est un Budget avec des investissements très importants.*

## Taux d'Impositions

Taxe d'Habitation	12,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	14,53%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35,96%
Taxe Professionnelle	12,46%

## Vue d'ensemble de la section Fonctionnement

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Denrées et Fournitures	121 000 F
Frais de Personnel	414 000 F
Impôts et Taxes	2 600 F
Travaux et Services extérieurs	267 000 F
Participations et Contingents	258 000 F
Allocations et Subventions	60 000 F
Frais de Gestion générale	143 000 F
Frais financiers	221 000 F
Charges exceptionnelles	800 F
Charges antérieures	1 600 F
Excédent de Fonctionnement capitalisé	299 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>1 788 000 F</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de l'exploitation	121 000 F
Recouvrements et Subventions	70 863 F
Dotations versées par l'Etat	655 181 F
Impôts indirects	54 000 F
Impôts directs autres que contributions	67 092 F
Contributions directes	681 239 F
Produits antérieurs	138 625 F
<b>TOTAL</b>	<b>1 788 000 F</b>

## Vue d'ensemble de la section Investissement

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursements d'Emprunts	218 000 F
Acquisition de biens meubles et immeubles	48 000 F
Travaux de Bâtiments et de Génie civil	2 910 000 F
Prêts et avances à long ou moyen terme	317 500 F
Acquisition de titres et valeurs	8 380 F
Dépenses imprévues	8 120 F
<b>TOTAL</b>	<b>3 510 000 F</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent d'Investissement reporté	243 592 F
Subventions d'équipement dons legs	1 977 330 F
Prélèvements sur recettes de Fonctionnement	299 000 F
Participations à des travaux d'équipement	324 031 F
Produits des Emprunts	622 000 F
Recouvrement des créances	44 047 F
<b>TOTAL</b>	<b>3 510 000 F</b>

# LE BUDGET PRIMITIF 1995



## Programmes de Travaux d'Investissement 1995

⇒ ECLAIRAGE PUBLIC	10 000 F
⇒ BÂTIMENTS COMMUNAUX	15 000 F
⇒ ADDUCTION D'EAU	20 000 F
⇒ AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	1 356 978 F
⇒ EGLISE	511 421 F
⇒ BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	42 000 F
⇒ VOIRIE COMMUNALE	100 000 F
⇒ ROUTE CALAN-LANVAUDAN	1 661 000 F

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Alimentation	600 F
Charges sociales	500 F
Repas des personnes âgées	8 500 F
Secours en argent	1 500 F
Subvention Club du 3ème Age	1 600 F
Divers	300 F
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 F</b>

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Subvention de la Commune	4 000 F
Produits des quêtes	2 280,38 F
Excédent de fonctionnement reporté	6 719,62 F
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 F</b>

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Travaux neufs de bâtiments (presbytère)	848 641 F
-----------------------------------------	-----------

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Subventions : Etat	169 736 F
--------------------	-----------

COMMISSION DES FINANCES

Commission Sociale



# LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1995

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses s'élèvent à	- 1 051 000 F
(les travaux de Voirie concernant la route Calan-Lanvaudan sont reportés)	- 1 359 000 F
Les recettes s'élèvent à	- 1 051 000 F

## **C.C.A.S.**

Les dépenses s'élèvent à	1 000 F
Les recettes s'élèvent à	1 000 F

## Compte Administratif 1994 Vue d'ensemble

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Crédits ouverts ou prévus	1 808 000,00 F
Mandats émis ou titres émis	1 692 893,30 F

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Crédits ouverts ou prévus	1 808 000,00 F
Mandats émis ou titres émis	1 831 518,28 F

### **EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

138 624,98 F

## **TARIFS COMMUNAUX POUR 1996**

### **RESTAURANT MUNICIPAL - Prix des repas**

Enfants : 13,50 F    Instituteurs : 15 F    Autres : 20 F

### **GARDERIE - Tarifs horaires**

1/2 h matin et soir : 4 F    Forfait de 7 h 30 à 9 h : 10 F    Goûter : 3 F

### **SALLE POLYVALENTE**

Location de la salle : 600 F    Locations diverses : 200 F

### **CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU**

Abonnement : 100 F    de 31 à 150 m<sup>3</sup> : 1,60 F    + de 150 m<sup>3</sup> : 1,30 F

# ETAT CIVIL 1995



## NAISSANCES



REHIN Ludovic	né le 7 janvier 1995
IMENEZ Théo	né le 11 janvier 1995
E BELLEC Louis	né le 3 février 1995
GUILLERMIC Pierre	né le 3 mars 1995
MALASEVIC Tiphaine	née le 3 mars 1995
E HEL Caroline	née le 24 mars 1995
EGOUSSE Jessica	née le 5 mai 1995
ARKELENS Daphnée	née le 25 mai 1995
ESQUER Salomé	née le 15 juillet 1995
MELIN Nolwenn	née le 23 juillet 1995
E GOURRIEREC Maeva	née le 23 août 1995
REACH Floriane	née le 12 octobre 1995
NICOLAS Emeline	née le 28 octobre 1995

## MARIAGES



Philippe CHAPELOT et Sandrine CRAS	le 10 juin 1995
Ludovic DUPUIS et Nelly LE PEN	le 16 juin 1995
Anthony LE CAVIL et Liu XINHONG	le 31 juillet 1995
Eric PROU et Isabelle LE SAEC	le 12 août 1995
David PERRET et Mélina LE JOUANT	le 12 août 1995
Yann LE CALOCH et Alexandra CROMBEZ	le 25 août 1995

DÉMOGRAPHIE

DÉCÈS



# PRESBYTÈRE

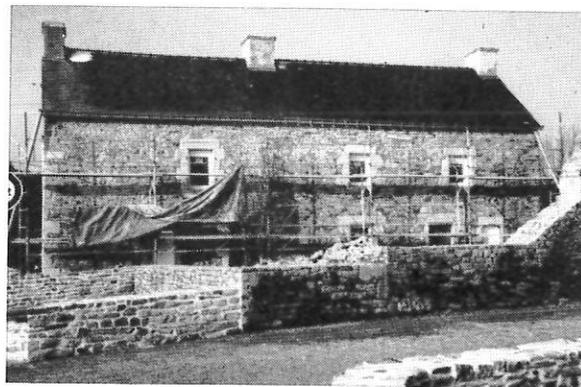
## CRÉATION DE 2 LOGEMENTS

Autre chantier important, la restauration du presbytère en 2 logements individuels à caractère social. Pour réaliser cette opération, le Centre Communal d'Action Sociale de CALAN a confié la maîtrise d'oeuvre d'assistance administrative et financière au PACTARIM d'Hennebont. Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 36 000 F pour auto-financer la réhabilitation du presbytère. Il a également décidé d'adopter les dispositions de la Loi sur l'Habitat et d'accorder une exonération totale durant 35 ans pour les immeubles acquis à l'aide du prêt locatif aidé d'insertion de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- La cotisation annuelle des bâtiments est de 1 F par an.
- Le bail emphytéotique a été signé pour une durée de 35 ans.



Réunion du C.C.A.S. avec Mr. PEDRO du PACTARIM



### FINANCEMENT PROPOSÉ

Subventions	ETAT	167 305 F
	CONSEIL GÉNÉRAL	119 750 F
	CONSEIL RÉGIONAL	22 500 F
	COMMUNE	36 000 F
	EMPRUNT	516 731 F
<b>COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION</b>		<b>862 286 F</b>

Actuellement les travaux sont bien avancés et il est question d'inaugurer cette réalisation dans le 1er semestre 1996.

# LE REPAS DES ANCIENS



Le repas du C.C.A.S. a eu lieu le dimanche 10 décembre 1995 à la Salle Polyvalente. Ambiance sympathique et chaleureuse pour les Anciens qui ont pu apprécier les talents culinaires de Denise KERNEN Véronique EVEN, aidées pour le service par les membres du C.C.A.S.



En pied, bon oeil, pour la Doyenne  
de CALAN, Yvonne PENHOÛET,  
95 ans qui a chanté en breton !



C.C.A.S.



# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

*Nous assistons depuis quelques années à une progression satisfaisante de la démographie communale, d'où l'intérêt à réviser le P.O.S.*

C'est un moyen d'éviter l'expansion anarchique des zones d'urbanisation, de fixer des emplacements réservés, de définir un règlement sachant que l'idée directrice d'un tel document est avant tout de servir l'intérêt général et un élément important pour l'avenir de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet du P.O.S. a été révisé, à quelle étape de la procédure il se situe, et le présente.

- Délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 1992 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols ;
- L'arrêté municipal en date du 20 juillet 1993 mettant en oeuvre la procédure du P.O.S. ;
- La concertation avec le public en application de l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, faite lors d'une réunion publique le 5 octobre 1995 en mairie ;
- Le Bilan de cette concertation dressé lors du Conseil Municipal du 13 octobre 1995.
- Vu le projet de révision du P.O.S. et notamment, le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes.
- Considérant que le projet de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées après en avoir délibéré le projet est adopté en date du Vendredi 1er décembre 1995.

Un Commissaire enquêteur sera nommé par le Préfet pour l'enquête publique. Le règlement et les plans peuvent être consultés en mairie.

U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Parc-Nehué

*La réussite du Lotissement du Parc de Kerbrimot nous avait incités à trouver une solution pour la réhabilitation du lotissement privé Parc-Nehué situé route des Etangs, qui était à l'abandon depuis plus de dix ans.*

Suite à notre intervention et à notre détermination, nous avons obtenu du propriétaire l'obligation de terminer les travaux de voirie et de nettoyage des parcelles.

Nous avons également négocié avec cette société les ventes des terrains au prix de 35 F le m<sup>2</sup> HT.

Nous sommes très satisfaits, ainsi que les résidants, que cette affaire ait abouti.

A ce jour, les 7 lots sont vendus.

## PERMIS DE CONSTRUIRE.

Il faut savoir qu'en 1995 9 permis d'habitation ont été déposés en mairie.



★ *On assiste ainsi à une forte progression des dossiers.*

U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



# AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

**E**n 1988, la décision est prise par le Conseil Municipal de monter un programme de travaux en 3 tranches, avec le concours du C.A.V.E. et de la D.D.E. d'Hennebont.

- X 1990.1991 Première tranche - Rue principale
- X 1992.1993 Deuxième tranche - Aménagement des abords de la mairie
- X 1995 enfin Troisième tranche de Travaux  
*La plus importante, avec un investissement financier de 1 million de francs, subventionné par l'Etat, la Région, le Département et le reste par la Commune.*

📄 Quelques chiffres :

Emprunt            300 000 F



La voirie et l'assainissement ont été réalisés par l'Entreprise Jean Lefèbre de Lanester.

L'enfouissement des réseaux (EDF et France Telecom), l'éclairage public et les monuments par l'Entreprise Saunier Duval d'Hennebont.

La partie four à pain et murets par l'Entreprise de maçonnerie Michel Le Danvic de Calan.

Les plantations par l'Entreprise Hostiou de Merlevenez et Hennebont.



# AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG



*us pensons que la réussite et la beauté du site sont dues en partie au  
ux et au professionnalisme de ces entreprises mais également à la  
pétence de ces hommes qui méritent tous nos compliments.*

*maîtrise d'oeuvre, confiée à la D.D.E. d'Hennebont, a fait un travail  
ptionnel et remarquable.*



U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



# EGLISE

## Travaux de Restauration

Le coût prévisionnel de la restauration est fixé à 3 500 000 F TTC, à savoir : 85 % subventionné par l'Etat, la Région, le Département et le reste par la Commune. Ce financement se fait sur 3 années, de 1995 à 1997.

- ☛ Le délai global de l'opération est fixé à 18 mois.
- ☛ L'étude et le suivi des travaux est confié à Monsieur LAGNEAU, architecte en chef des monuments historiques.
- ☛ Les entreprises retenues pour l'exécution des travaux sont les suivantes :

*Lot maçonnerie, pierre de taille*

*Lot peintures murales*

*Lot couverture*

*Lot vitraux*

Entreprise JOUBREL (Rennes)

Entreprise FRANÇOIS & BAILLY (Paris)

Entreprise DAVY (Saint-Brieuc)

Entreprise LE BIHAN (Quimper)

Maître d'oeuvre : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (Rennes).



# EGLISE



## Programme de l'Opération

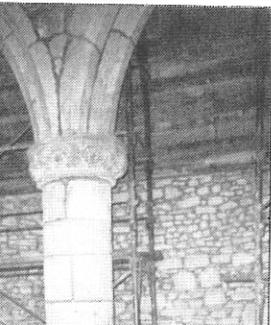
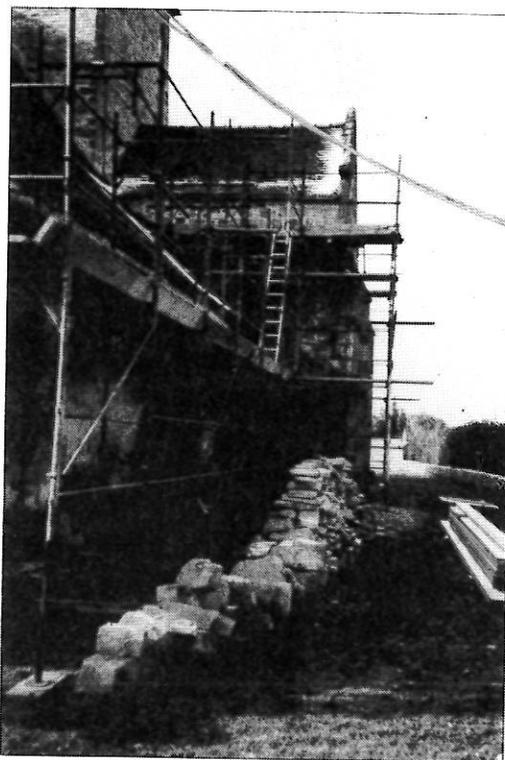
Suite à la restauration de l'ensemble des couvertures, le programme de travaux prévoyait de travailler à l'intérieur de l'édifice. Cependant, l'état très dégradé des parements extérieurs, surtout en façade Nord et Est, il a paru souhaitable au Chargé de l'étude de réaliser en priorité une enveloppe saine.

La sacristie a été détruite pour permettre la réouverture de la baie de la façade Est et retrouver ainsi l'équilibre et l'harmonie du chevet.

Pour assurer la stabilité de ce dernier, les contreforts manquants seront reconstruits selon les modèles existants.

En plus, ces travaux impliqueront de construire un nouveau réseau (dont le dessin définitif ne pourra être réalisé qu'après la mise en place des nervures permettant d'analyser les éventuels arrachements ou déformations) et un vitrail pour la baie Est afin de protéger et de boucher l'accès actuel de la façade Est à démolir comme à l'origine.

Ces travaux de restauration intérieure ont pour but de tenter de rendre à l'édifice une présentation digne de la valeur esthétique et historique. Les murs du chœur seront enduits puis badigeonnés pour s'harmoniser avec les murs de la nef.



▲ Le sol du chœur sera décaissé pour retrouver son niveau d'origine et dégager les bases des piliers qui seront nettoyés et restaurés. Un dallage de pierre sera alors mis en place en remplacement du carrelage de cuisine actuel.

▲ L'ensemble des sols sera nettoyé et les lambris de voûte rebadigeonnés.

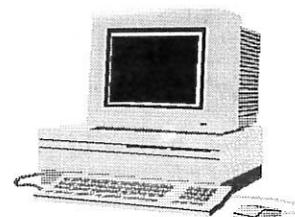
U  
R  
B  
A  
N  
I  
S  
M  
E



# COMMISSION SCOLAIRE

## »»→ ACHAT D'UN ORDINATEUR

Dans le cadre des activités scolaires et pour répondre à des besoins réels et justifiés, nous avons accordé à l'école publique du Levant une subvention exceptionnelle de 7 000 F.



## »»→ C.A.T.E. et A.D.D.M.

La municipalité a reconduit le Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T.E.)

La participation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports alliée à celle de la commune permet l'ouverture sur le monde sportif et culturel dont nos jeunes sont demandeurs.

Nous avons également signé une convention avec l'Association Départementale pour le Développement Musical pour 15 heures d'animation. Coût total : 3 041 F.

## »»→ CONVENTION RÉSEAU D'ÉCOLES PUBLIQUES RURALES

Cette convention qui regroupe les écoles des communes de Calan, Lanvaudan et Cléguer, a été signée entre l'Inspection académique et les maires des communes concernées pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre de cette convention, les 3 communes conviennent d'apporter en commun les moyens matériels et humains permettant de se regrouper en une unité pédagogique.

L'objectif est, en effet, de constituer une équipe pédagogique élargie et de mettre les ressources et les compétences de cette équipe au service des élèves afin de leur offrir un ensemble d'activités scolaires et périscolaires plus complet et mieux adapté aux besoins de chaque enfant.

Concrètement, cela se traduira par la mise en oeuvre des principales actions suivantes :

- × Amélioration des compétences orales et écrites : création d'un journal de réseau, écriture de contes et d'un roman.
- × Acquisition de méthodes de travail.
- × Développement des pratiques culturelles et sportives.
- × Visites d'expositions et participation à des spectacles, etc...

Le financement de cette opération est partagé entre les partenaires impliqués : Inspection académique et les communes concernées.

Calan financera les déplacements inter-écoles des enfants de l'école du Levant à hauteur de 1 552 F pour l'année scolaire 95-96 et fera l'acquisition d'un fax pour l'école.

L'Inspection académique interviendra pour le paiement des divers stages, des matériels, etc... pour un montant de 78 350 F.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) prendra en charge quant à elle la rémunération de certains artistes ou autres intervenants.

# COMMISSION SCOLAIRE



AFFAIRES SCOLAIRES

## CANTINE

préparation des repas sur place donne entière satisfaction. Nous remercions le personnel communal qui met quotidiennement beaucoup de coeur à l'ouvrage pour préparer et servir au mieux des repas appréciés.

En outre, et afin d'être en conformité avec l'obligation légale concernant le nettoyage des hottes, l'entretien des équipements de cuisine et le dégraissage des hottes d'extraction, nous avons fait appel à la Société TECHNIVAP de Nantes, spécialisée dans ce domaine. L'intervention a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint pour un montant de 3 400 F HT.

## SÉCURITÉ DANS LES ECOLES

Dans le cadre du programme gouvernemental pluriannuel en faveur de la sécurité dans les établissements scolaires du 1er degré, nous avons constitué et transmis un dossier à la Direction de l'Éducation Nationale.

En outre, nous avons formulé une demande d'aide financière pour divers travaux à effectuer à l'école du Levant, aménagements touchant les installations sportives et les équipements du groupe scolaire.

L'Inspection académique nous fera également part de ses observations à ce sujet.

## DÉSFFECTATION D'UN LOCAL SCOLAIRE

La salle jouxtant les bureaux de la mairie n'est plus utilisée comme salle de classe depuis 2 ans. Le Conseil Municipal a donc décidé, après avoir recueilli l'avis obligatoire de l'Inspection académique, de désaffecter ce local scolaire. Cette salle servira pour les mariages et les réunions municipales.

## TITULARISATION DU PERSONNEL

En vertu d'une décision du Conseil Municipal, il a été arrêté le principe de titularisation de l'ensemble du personnel communal.

*Conclusion...*

La municipalité se félicite des bonnes relations entretenues avec les enseignants, le personnel, le Conseil d'école, l'Amicale des parents d'élèves, chacun ayant le souci de la réussite de l'école.





# COMICE AGRICOLE

A G R I C U L T U R E

Cette année le Comice Agricole du Canton de Plouay a eu lieu à Bubry le samedi 2 septembre 1995. Le Comice est avant tout une vitrine des activités de nos communes rurales. Au cours de ce Comice, CALAN s'est brillamment fait remarquer. En effet, voyons le tableau d'honneur suivant.

Le GAEC ER LENN de Manégoulane (famille THIERY) a obtenu avec la vache "ETOILE" :

- ♦ le 1er Prix du Championnat adulte
- ♦ le 1er Prix de mamelle adulte
- ♦ le 1er Prix en conformation

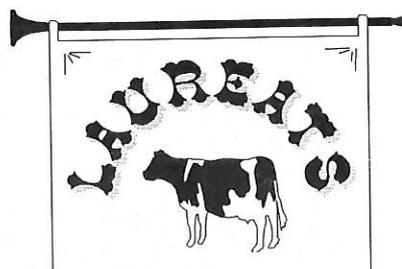
Hervé RADENAC de Kérandiot a présenté la vache "HELICE" qui a obtenu :

- ♦ le 1er Prix des 2èmes lactations

Le GAEC de La Madeleine (P. LE DOUSSAL - M. BARDOUIL) de Kerguéris a obtenu grâce à "FIRME" :

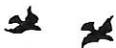
- ♦ le 2ème Prix des 3èmes lactations tariées

Enfin, lors du sympathique challenge final, au cours duquel le Trophée est décerné à la commune ayant la meilleure représentation, PLOUAY l'a emporté de justesse devant CALAN. La victoire sera pour la prochaine fois !



*Félicitations donc aux Calanais pour leurs remarquables prestations  
et merci aux nombreux bénévoles qui assurent également  
la réussite d'une telle manifestation !*

# VOIRIE



Sur ce qui est de la voirie communale, priorité a été donnée à la réfection de la route de Restermoël qui, en effet, était en très mauvais état et de même pour le remplacement du Pont de la route de Lanvaudan (Manégoulanec).

Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise LE GALLIOT de CALAN pour un montant de 100 000 F.



Route de Restermoël



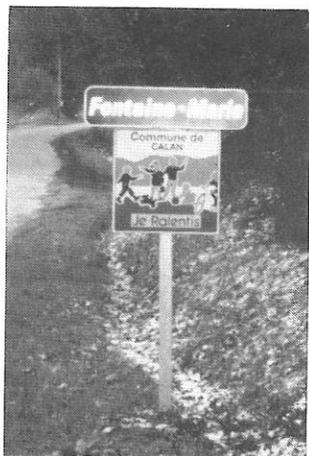
Réfection du Pont de Manégoulanec

Priorité également à la route de Kerleau faisant suite aux intempéries du printemps. C'est l'Entreprise Jean LE FEBVRE qui a assuré la réalisation de ces travaux pour un montant de 50 000 F.

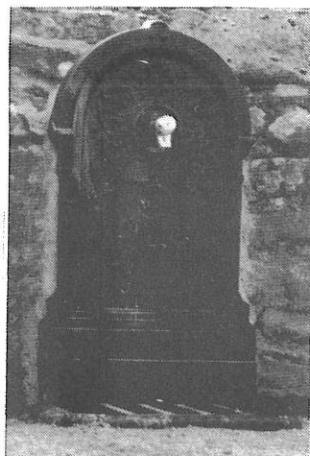
Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 25% par le Département. Avec un effort tout particulier sur la pose de nouveaux panneaux de signalisation à l'entrée des villages, de panneaux de direction dans les croisements, dans le but d'améliorer sensiblement l'orientation routière, et de quelques panneaux de sécurité enfants aux endroits dangereux. Nous espérons que cet effort devra être poursuivi.



Panneau de Direction



Panneau Sécurité Enfants



Fontaine de Calan

R É S E A U  
R O U T I E R



# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY

## PRÉSENTATION

Le SIVOM est un établissement public de coopération intercommunale, régi par le code des communes.

Créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 1991, il prend officiellement vie le 1er janvier 1992.

Syndicat intercommunal à vocation multiple, il permet, de par ses statuts, à chaque commune d'adhérer pour les compétences de leur choix.

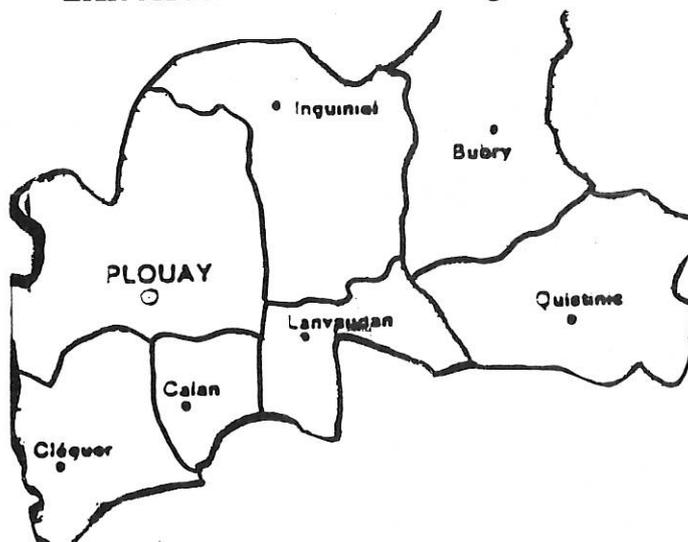
Le SIVOM est dirigé par un Comité syndical composé de 37 membres titulaires et de 19 membres suppléants. Ces personnes sont désignées par les Conseils Municipaux.

SIVOM

## COMMUNES ADHÉRENTES

7 communes constituent le SIVOM, représentant une population totale de 15 320 habitants au recensement de 1990, à savoir :

**BUBRY - CALAN - CLEGUER - INGUINIEL -  
LANVAUDAN - PLOUAY - QUISTINIC**



## STRUCTURES

Le SIVOM compte actuellement 7 compétences avec :

	✓ 1 Président	Jacques LE NAY, Député Maire de PLOUAY
Effectif	✓ 1 Directeur	Gérard MORIZE
	✓ 1 Secrétaire	Myriam LE BIGOT

# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY



## QUELQUES DONNÉES...

pour situer l'action du SIVOM en 1995 :

### COLLECTE & TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Président délégué	♦ Serge SALVAT
Communes adhérentes	♦ BUBRY & CALAN & INGUINIEL & LANVAUDAN & PLOUAY & QUISTINIC
Services	♦ Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.
	♦ 2 conducteurs et 2 ripeurs (personnel détaché)
	♦ Service Public Industriel et Commercial
Nombre d'abonnés	♦ 5 350, soit une population de plus de 12 000 habitants
Quantité de déchets collectés	♦ 3 050 tonnes collectées en 1995, soit sensiblement le même tonnage qu'en 1994 (2 996)
Distance parcourue	♦ 41 500 kilomètres (+ 6 %)

### INSTALLATIONS SPECIFIQUES ▼

En cours de l'année 1995, ce sont 35 colonnes à verre qui ont été installées sur l'ensemble de la zone du SIVOM, représentant un investissement de 180 000 F.

### INSTALLATIONS INDIVIDUELLES ▼

En place de 2 921 conteneurs individuels dans les bourgs afin de mieux maîtriser la quantité de déchets collectés et d'améliorer l'hygiène, ce qui nous a amenés à créer une catégorie supplémentaire tarifaire pour mieux répartir équitablement les coûts aux usagers.

### PROJECTIONS ▼

Les travaux de construction de la déchetterie principale sur le site de Plouay ont débuté en septembre afin qu'elle soit opérationnelle au printemps, conformément à l'agenda prévisionnel.

Un dossier concernant la déchetterie de Bubry est en cours d'instruction.

Ensemble déchetterie/mini-déchetterie, il nous a été accordé les subventions

S  
I  
V  
O  
M



# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY

## SERVICES INCENDIE ET DE SECOURS

Vice-Président délégué  
Structures  
Effectif

- 🔔 Michel HUILIZEN
- 🔔 3 casernes + 16 véhicules
- 🔔 78 personnes volontaires
  - ◆ 3 Chefs de Corps
  - ◆ 3 Médecins Capitaines
  - ◆ 1 Sous-Lieutenant
  - ◆ 7 Sous-Officiers
  - ◆ 16 Caporaux
  - ◆ 48 Sapeurs (dont 2 femmes)

En 1995, nous avons vu le recrutement de 6 sapeurs.

### 👉 FORMATION

848 heures de formation pour un montant de 73 200 F,  
soit 14 % des frais de personnel.

Très gros effort sur la formation Poids Lourds.

### 👉 INTERVENTIONS en 95

Secours à personne	188
Accidents routiers	
Incendie divers	83
Autres interventions	
inondations, nids de guêpes	179
TOTAL	450

### 👉 AUTRES MATÉRIELS

Renforcement du parc d'ARI  
Acquisition des casernes en cours



*A l'aide !!*

SIVOM

La DDSIS a doté le Centre de PLOUAY  
d'une remorque de secours routier (désincarcération).

# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY



## PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Président délégué Roger BING

Municipalités de CALAN et de CLÉGUER ne sont pas adhérentes à cette compétence.

- ◆ 480 kms de réseau
- ◆ 4 châteaux d'eau
- ◆ 1 station de relevage

**L'exploitation est confiée à la SAUR**

Abonnés en 1995 ◆ 4 892  
Production en m<sup>3</sup> ◆ 237 000  
Réserves en m<sup>3</sup> ◆ 771 500

## RECHERCHE EN EAUX SOUTERRAINES

En cours de l'année 1995, 8 forages ont été réalisés sur l'ensemble de la zone du département, et plus particulièrement à BUBRY et PLOUAY.

Les campagnes d'essais réalisés à la suite de ces forages donnent des résultats prometteurs en qualité (pas de nitrate) qu'en quantité, en particulier sur le secteur de Bubry. Toutes les interprétations n'étant pas terminées, nous préférons être prudents dans nos résultats.

## PROTECTION DES CAPTAGES

Après l'autorisation en Bubry : la D.U.P. terminée, nous étudions les possibilités de boiser les zones appartenant au SIVOM pour assurer une meilleure protection de nos captages en eau.

Travaux de protection pour Dom Jacques en Quistinic et Roscoëdo en Inguiniel.

**Dans tous ces secteurs le SIVOM est acquéreur des terrains.**

Présidente déléguée

Monique JEGO

SIVOM



# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY

## ECOLE DE MUSIQUE



Vice-Présidente déléguée

Paulette CARRÉ

Structure

Lieu d'enseignement : 12, rue de la Justice à Plouay

Caractéristiques

- ♦ Le corps enseignant se compose de 12 professeurs à temps partiel.
- ♦ 9 disciplines sont enseignées.
- ♦ 142 élèves sur les 6 communes du SIVOM et d'autres communes y sont inscrits.

☞ La rentrée 95/96 voit une fois de plus les effectifs en progression avec l'ouverture de deux antennes, l'une sur Bubry, l'autre sur Inguiniel.

☞ Pour faire face à cette évolution, nous avons dû investir, c'est-à-dire que depuis 1992, date de création du SIVOM, la compétence a investi plus de 100 000 Francs en instruments et mobilier.

☞ Auto-financement à 82 %, le solde de la subvention du Conseil Général.

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE



Vice-Président

Jean-Pierre CARDIET

- Le SIVOM a mis en place en 1992 une opération programmée de l'habitat (OPAH) qui permet aux propriétaires ou occupants ou bailleurs d'améliorer le confort de leur habitation.
- Devant le succès de cette opération, nous avons obtenu la prolongation pour les années 95/96.
- Ce programme fait l'objet d'une convention entre la Collectivité locale, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- La première phase a permis de réhabiliter 342 logements générant plus de 21 Millions de travaux et plus de 6 Millions de subventions.
- L'animation de cette opération a été confiée au PACTARIM du Morbihan.
- En complémentarité, une OPARCA (Opération Programmée d'Amélioration et de Rénovation du Commerce et de l'Artisanat) a été mise en place. Cette action est commune aux cantons de GOURIN, GUÉMÉNÉ et LE FAOUËT.
- L'animation en est confiée à l'ARIARCA (Chambre de Commerce et Chambre des Métiers).

SIVOM



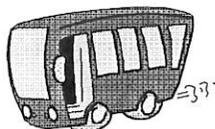
# SIVOM DE LA RÉGION DE PLOUAY



## SPORTS SCOLAIRES

Président délégué

Michel POULIN



- ◆ Préparation des circuits, des inscriptions, des paiements
- ◆ Répartition des élèves dans les cars
- ◆ Relations et paiements des transporteurs
- ◆ Suivi et contrôle du service, etc...

La compétence relève du Conseil Général de par la loi de décentralisation qui, en matière de transport scolaire, confie la gestion à des organisateurs locaux (STVIM).

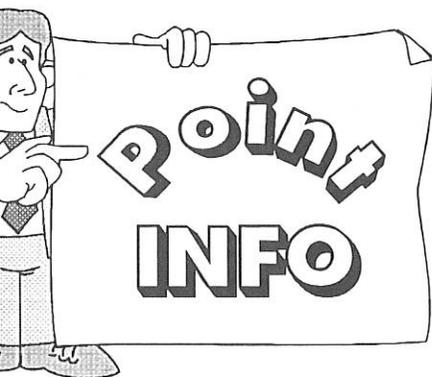
Le SIVOM de Plouay gère le transport de 885 élèves dont 75 de communes extérieures.

Le SIVOM dispose de 33 véhicules qui réalisent plus de 6 000 kilomètres / semaine et transportent plus de 100 000 élèves / semaine.

Les véhicules appartiennent aux transporteurs : KERJAN - LE GOURRIEREC - LE GORREAU - LE GORREAU SUD AUTOCARS - CARRIGUEL - ROUGE

Les véhicules fréquentent 21 Etablissements scolaires sur :

BAUD - BRÉHAN - INGUINIEL - PLOUAY - HENNEBONT - PONTIVY et BAUD.



... d'ici et d'ailleurs...

La commune de CLÉGUER sollicite le Comité Syndical de se saisir de la compétence "Services de Secours", compte tenu de la demande d'adhésion au SIVOM de Plouay du Pays de Lorient.

Le 1/01/1996 et autorisent également le Président à signer une convention avec le District du Pays de Lorient pour participation financière aux frais de fonctionnement et investissement, vu que le District confie au SIVOM de Plouay la gestion des services de secours.

SIVOM



## LES VOEUX DU SIVOM

**L**e 8 janvier 1996 s'est tenue au siège de Manéhouarne la traditionnelle cérémonie des Voeux, sous la présidence de Jacques LE NAY, de son directeur Gérard MORIZE, des membres des 8 compétences, des personnalités locales, administratives et voisines, dont Jean-Yves LE DRIAN, Président du District.

Dans son discours, le Président convenait que le SIVOM de la Région de Plouay était devenu une structure solide et remarquablement organisée, un lieu d'action et de réflexion.

Faisant un tour d'horizon des différentes compétences, il évoquait leur travail réalisé au cours de l'année, félicitant son directeur, les vice-présidents et ses membres, et soulignant l'action exemplaire des 70 pompiers volontaires du SIVOM.

SIVOM



Parmi les personnalités présentes, Jacques LE NAY Député-Maire, Président du SIVOM et Jean-Yves LE DRIAN, Président du district de Lorient, entourés des présidentes et présidents des différentes compétences du SIVOM.



# ÉUNION CANTONALE



Union cantonale du canton de Plouay s'est tenue le mercredi 17 janvier à la Salle  
oculturelle du Conseiller Général Jacques LE NAY, Député Maire de PLOUAY. Les  
communes et Adjointes assistaient à cette réunion avec les Secrétaires de Mairie.

ation du Conseil Général était représentée par Monsieur Yves CAROF, Directeur de  
Président MARCELLIN, de Monsier BOURIC, Directeur des Services techniques,  
ieurs MARGOTTIN et LE ROUX pour la partie finances, subventions et affaires  
es.

LE NAY a rappelé aux nouveaux élus des Conseils municipaux le principe d'une  
on. Il expliqua brièvement qu'elle avait lieu pour mettre au point les divers dossiers  
our les demandes de subventions par chaque commune et examiner les problèmes  
u Canton, notamment en matière de voirie départementale.

## DOSSIERS EXAMINÉS ET SOUMIS AU CONSEIL GÉNÉRAL

a Départementale D3, de BAUD à BUBRY, une signalisation horizontale sera faite  
ps, promise par Monsieur BOURIC. Depuis plusieurs années une demande était  
u Conseil Général. Enfin nous arrivons au dénouement de cette affaire.

xe LORIENT-ROSCOFF (D769), l'échangeur de Restavy se précise.

l de Détail de l'échangeur de Restavy est réalisé. Quelques études de sous-sol sont en  
réalisation afin de s'assurer de l'inexistence de failles qui risqueraient, après  
d'une voie souterraine, de provoquer une vidange des étangs de maintenance.

ation s'intensifie et augmentera encore avec l'ouverture prochaine de la déchetterie  
endu, il faut accélérer ce dossier. Il s'agit tout d'abord d'une affaire de sécurité.

blement du tronçon PLOUAY-LORIENT.

*...10.000 véhicules par jour circulent sur cette route...*

est donc de réaliser un créneau de doublement sur 4 km, en 2 x 2 voies, sans doute  
e l'Enfer, pour parvenir à terme à une 4-voies entre Lann-Sévelin et Restavy. Affaire

ication de la Départementale D 18.

ication de la D 18 entre PLOUAY et INGUINIEL a fait l'objet d'un avis favorable  
saire enquêteur et l'enquête parcellaire devrait être menée avant l'été.

CANTON





# ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT



## EFFECTIFS ET EQUIPE EDUCATIVE

Cette année, l'école accueille, comme l'an passé, 66 élèves répartis dans 3 classes :

- 23 élèves en maternelle avec Madame COHONNER.
- 27 élèves en CP - CE1 - CE2 avec Monsieur LE JUGE et Monsieur CARDIET qui travaillent tous deux à mi-temps à Calan.
- 16 élèves en CM1 - CM2 avec Monsieur VIOT, Directeur de l'école.

Les 11 CE2 rejoignent la classe de CM chaque après-midi.

Aux côtés des enseignants, Madame KERNEN et Madame DIEU, aides-maternelles, ainsi que Madame EVEN et Madale LE QUERNEC à la cantine et à la garderie, contribuent efficacement à la qualité de l'encadrement au sein de l'équipe éducative de l'école.



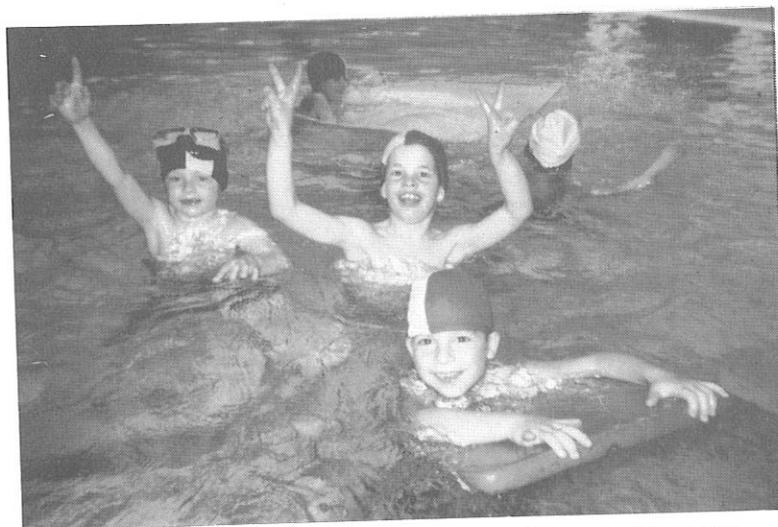
## RÉSEAU D'ECOLE

Depuis cette année, l'école fonctionne en réseau avec les écoles publiques de Lanvaudan et Cléguer. Explication : les 3 écoles se voyaient déjà régulièrement à l'occasion des rencontres sportives U.S.E.P. Désormais s'y ajouteront des ateliers artistiques et d'expression écrite. L'Education Nationale, le Conseil Général et les Municipalités apporteront leur soutien financier.



## ACTIVITÉS DE L'ECOLE

- En outre, l'école continue cette année à proposer un certain nombre d'activités aux enfants dont :
- 8 séances de piscine de janvier à mars pour les élèves du primaire, financées par la Mairie et l'Amicale des Parents d'Elèves.
  - 6 séances de voile pour les CP-CE1 à Port-Louis en mai-juin.
  - 4 séances d'aviron pour les CE2-CM à Hennebont en mai-juin (pour ces 2 stages, une participation financière sera demandée aux familles à côté de l'aide de la Mairie et de l'Amicale).
  - 8 séances autour de la musique et du chant de l'aide de la Mairie et de l'Amicale).
  - 8 séances autour de la musique et du chant avec Monsieur LEVEL, professeur à l'Ecole de Musique de Plouay, intervenant de l'ADDM à l'école pour les 3 classes, chaque enseignant complétant les séances avec ses élèves à d'autres moments.
  - Le judo (CP à CM2) avec la participation de Monsieur BARBIER et l'expression corporelle (moyenne section à CE1) avec Mme VALAIS ajouteront à la diversité des activités proposées.



SÉANCE DE PISCINE À CAUDAN pour les élèves du CP au CM.

Découverte de la piscine à l'activité water-polo. Chacun a progressé à son rythme et selon ses possibilités. Après quelques séances d'entraînement, les CP et CE1 ont passé le test BOLÉRO, nécessaire avant le stage de Voile.

# ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT



## C.A.T.E.



Ceci n'est qu'une partie de la mise en place du Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant soutenu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Mairie et l'Amicale des Parents d'Elèves.

Ainsi, des ateliers sont ouverts aux enfants sur les temps d'accueil du matin et des récréations : *ordinateur, technologie, bibliothèque, écoute de musiques, jeux de logique pour les primaires et motricité pour les maternelles.*

L'atelier conte du lundi, animé par Mme COURT, accueille les enfants de la maternelle au CE autour du plaisir de lire.

## Vous avez dit UTILE ?



La diversité par petites doses d'activité contribue à ouvrir les enfants sur les pratiques culturelles, à développer leur sociabilité, leur autonomie, leur responsabilité et leur confiance. Cette diversité permet aussi à chaque enfant de réussir quelque chose, d'y prendre plaisir, d'acquiescer plus en confiance, confiance qui favorise les apprentissages plus indispensables dans chaque classe.

En fonction de ces temps d'apprentissage et selon les difficultés des enfants, l'école a mis en place des séquences de soutien de 8 h 30 à 8 h 50 avec l'accord des familles concernées.



LES ENFANTS APPRENNENT A FAIRE DU PAIN

Tout a commencé par la visite du fournil de Mr. LE BELLOUR, boulanger à PLOUAY. Pris au jeu, les enfants ont décidé de se lancer eux-mêmes dans l'aventure. Avec l'aide des parents qui ont ravivé le vieux four à pain du bourg et avec l'assistance technique de Mr. LE BELLOUR, on y a cuit le pain à l'anclenne.

LA VIE À L'ÉCOLE



# LE CLUB DU 3ème AGE



LA VIE ASSOCIATIVE



## Les Excursions du Club en 1995...

- ◆ En **janvier** 95, un repas a été offert aux adhérents du Club.
- ◆ Au mois de **juin**, nous avons pris la direction de Roscoff où nous avons embarqué sur le bateau "La Reine du Léon". Nous avons ainsi rejoint l'île de Batz et déjeuné au Restaurant Roch' Er Mor.  
Ce repas fut suivi d'une promenade pédestre autour de l'île et d'une "nouvelle croisière" de 3 h environ en baie de Morlaix. Les Anciens de Calan ont apprécié de se faire marins d'un jour.
- ◆ En **septembre**, nous avons décidé de rester dans le Morbihan. Le matin, visite du château des Rohan à Josselin, suivie d'une balade dans la vallée du Blavet avant de déjeûner à St-Nicolas des Eaux.  
Retour à Calan, avec une dernière escale à Pont-Augan, pour une "tournée générale" ! La journée fut agréable pour la cinquantaine de participants.
- ◆ En **novembre**, un repas a été offert aux adhérents du Club au Restaurant LE NY à Calan. 70 convives prenaient part à ce repas qui s'est déroulé dans une ambiance cordiale. Il fut suivi de chants et de danses, belle occasion de retrouver la souplesse des mollets, de rajeunir les coeurs et d'oublier la solitude ! Bref, une belle journée de rencontre pour tous.

*La Présidente, Jeanne LE LEANNEC.  
Le Secrétaire, Yvon LE HEIN.*

# A. S. CALAN



du Bureau

LA VIE ASSOCIATIVE

⊕ PRÉSIDENT D'HONNEUR

**Serge SALVAT**

⊕ PRÉSIDENT

**Francis GUILLEMOTO**

⊕ VICE-PRÉSIDENTS

**Michel KOLLER**  
**Marc BOUTIN**

⊕ SECRÉTAIRES

**Michel LE GOURRIÉREC**  
**Valérie MARADOUR**  
**Alain GUILLEMOT**

⊕ TRÉSORIERS

**Charles JAFFRÉ**  
**Jean-Claude CARLIER**

⊕ ENTRAÎNEUR

**Denis TAOUANNE**

⊕ RESPONSABLES JEUNES

**Daniel STANGUËNNEC**  
**Michel KOLLER**  
**Gilbert LE CADET**

## Equipe A

5. ayant effectué une bonne saison dans s'est classée 5<sup>ème</sup> de son Groupe.

6. Saison difficile mais l'équipe s'est bien est actuellement classée 5<sup>ème</sup> à mi-t.

Christian DIEU et Alain GUILLEMOT.

## Equipe B

**Saison 94/95.**

Malgré un départ difficile, cette saison se termina en apothéose pour cette équipe avec 15 matches d'affilée. En effet, elle termine 3<sup>ème</sup> et accède ainsi à la 2<sup>ème</sup> Division.

**Saison 95/96.**

L'apprentissage au niveau de la 2<sup>ème</sup> Division est ardu. Avec seulement 2 nuls et malgré les défaites, les joueurs sont toujours très motivés.

Délégués : Jean-Claude CARLIER et Daniel DUPUIS.

*s jeunes de 13 à 17 ans, contacter Michel KOLLER, Lotissement des Chênes.*





# A. S. CALAN

LA VIE ASSOCIATIVE



## FOOTBALL à 7

A la mi-septembre, j'ai repris le chemin du stade avec le plaisir de retrouver mes jeunes terreurs.

Cette saison l'effectif est plus important, surtout dans la catégorie "Débutants". Par ailleurs, j'ai engagé une équipe de Poussins et une autre de Pupilles, en entente avec Cléguer.

### LES POUSSINS

L'effectif est de 9 joueurs.

Nous sommes un groupe de 8 équipes dans le secteur d'Hennebont. Quelques efforts restent à fournir et une place au milieu du tableau serait tout à fait convenable.

### LES PUPILLES

L'équipe s'est formée en entente avec 4 joueurs de Cléguer et 5 de Calan. Elle se retrouve 7ème à la mi-saison sur 10 équipes.

Le responsable est Daniel Dupuis, associé à une autre personne de Cléguer.

**Contact : Daniel STANGUENNEC**  
☎ 97 33 20 85



## NOS DÉBUTANTS



*L'avenir prometteur de nos jeunes footballeurs... ?*

Parmi la douzaine de jeunes de 6 à 8 ans de l'A.S. CALAN, certains joueront peut-être parmi les "grands"...

L'A.S. CALAN se consacre à ce sport pour amener les enfants au football. Il faut commencer à cet âge pour bien progresser. Savoir maîtriser le ballon commence par un apprentissage qui doit débuter tôt.

Le **mercredi** est consacré à des ateliers sous forme de jeux, pas trop longs, afin d'éviter la lassitude : conduite de balle au pied (pied droit, pied gauche), séance de tirs au but, réception et contrôle de balle, petits matchs.

Le **samedi**, les matchs se déroulent en plateaux, par équipes de 5 joueurs. Ils font 2 matchs de 2x10 minutes ainsi que des jeux éducatifs et tactiques.

Il y a peu d'écart entre les équipes, les enfants apprennent vite à cet âge. Nous faisons en sorte que l'enfant soit très bien dans sa peau, bien avec ses copains et avec nous.

*Lorsqu'il a envie de revenir sur le terrain, le football et l'enfant ont gagné !*

**Contact : Gilbert LE CADET**  
☎ 97 05 67 19



# A. S. CALAN



## Section de Gymnastique

Bonne ambiance le mardi soir de 18 H à 19 H à la Salle Polyvalente pour des cours de Gymnastique animés par Liliane JAMELOT.

Pour une remise en forme, venez nous rejoindre. Alors, à vos baskets !!



➔ Renseignements à la Mairie  
☎ 97 33 33 85

LA VIE ASSOCIATIVE





# CYCLISME

Pour sa 6ème Edition, le Grand Prix de CALAN a pulvérisé les records d'affluence. En effet, il y avait beaucoup de monde dans le bourg et sur le circuit pour applaudir les coureurs.



David LE CAVIL, vainqueur de l'épreuve



**David LE CAVIL remporte chez lui le Grand Prix de CALAN 5 ans après son frère Anthony. Souhaitons-lui une bonne année sportive.**

**Le nombre de coureurs engagés était lui aussi exceptionnel : ils étaient 250 garçons et filles à animer cette belle fête du vélo !**

**Bravo donc à Marc BOUTIN, Daniel DUPUIS et leur équipe. Ils peuvent se réjouir, le spectacle qu'ils ont présenté au public a été de qualité.**

**Les nombreux bénévoles présents sur le circuit sont également à féliciter car ils ont largement contribué à ce succès.**



# NOS SPORTIFS À L'HONNEUR



## TIR À L'ARC

compte, parmi ses sportifs, des archers  
amment notre Secrétaire de Mairie,  
**LE COHU**, qui s'est distinguée en  
ant le titre de Championne de France  
bétation UFOLEP dans la catégorie  
ssique".

es membres du Club de Tir à l'Arc  
chers Lochristois" ont participé au

Critérium national de Tir à l'Arc le 4 juin  
1995 à ST-AVERTIN (Indre) dont précisé-  
ment 2 Calanais :

- © Vincent LE COHU, classé 2ème.
- © Gildas LANDURIN, classé 3ème, dans la  
catégorie "Poussins".

Pour tous renseignements, contacter  
**Laurent LE COGUIC**, Président des Archers  
Lochristois ☎ 97 36 88 56



## CYCLO-CROSS

lle **LE CAVIL**, c'est bien connu, se  
pour la "petite reine". Les succès et  
res ne se comptent plus et la renom-  
os champions est très répandue.

met aussi à notre commune de faire

parler d'elle. Pour la saison 95/96 de cyclo-  
cross, c'est Manuela qui est à l'honneur. En  
effet, licenciée au VC Lanester, Manuela a  
frappé très fort pour sa 1ère saison de cyclo-  
cross en remportant avec brio le titre de Cham-  
pionne de Bretagne !!

Toutes nos félicitations pour cette magni-  
fique victoire et tous nos encouragements.



LA VIE ASSOCIATIVE



## NOS SPORTIFS À L'HONNEUR

### »» JUDO

L'Amicale Plouaysienne compte dans sa Section Judo une centaine de judokas, y compris le Baby-Do (- de 6 ans).

Le Championnat départemental Minimes s'est déroulé à Baud.

Lénaïg KERNEN, qui habite Manéméno à Calan,

a brillamment remporté la 2ème place, se qualifiant ainsi pour le Championnat régional à Quimperlé où elle terminera 7ème.

Lénaïg, qui vient d'avoir 14 ans, affiche déjà 8 ans de judo.

*Félicitations et tous nos encouragements à Lélé !!*



### »» TENNIS DE TABLE

*2 jeunes qui promettent...*

Céline et Stéphanie OLIVIER (Kergarenne en Calan) sont licenciées à l'U.S. Plouay.

Révélatées par le "Premier Pas Pongiste" en 1994 (Céline termina 2ème à la Finale Régionale), elles ont démarré la compétition lors de la saison 94/95 et les résultats ne se sont pas fait attendre puisque Céline devenait Championne du Morbihan Benjamines et que Stéphanie accédait aux quarts de Finale du Championnat de Bretagne !

Sélectionnées toutes deux dans l'équipe du Morbihan pour le Trophée BURGIART, compétition réunissant les meilleurs jeunes des 5 Comités bretons, elles permirent au Morbihan de décrocher la 2ème place en Benjamines.

Cette saison (95/96), changement de catégorie pour les

2 soeurs qui viennent d'avoir 11 ans en janvier 96 (elles sont jumelles). Devenues donc Minimes, elles se sont vite hissées au niveau des meilleures puisque - bien que minimes 1ère année (on est minime pendant 2 ans) - elles ont réussi à monter en Cadettes



pour les championnats régionaux individuels et à se maintenir à ce niveau (sur 32 joueuses, elles sont seulement 3 minimes 1ère année à évoluer à ce niveau). Ces résultats leur ont permis d'être sélectionnées dans le groupe "Elites" de la

Ligue de Bretagne, groupe qui est réuni pendant 3 ou 4 jours à chaque vacance scolaire pour un entraînement en commun sous la houlette du C.T.R. (Conseiller Technique Régional).

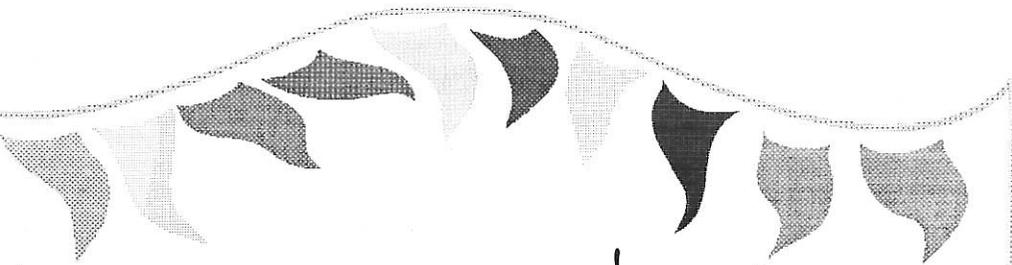
Les prochains objectifs de la saison sont le Championnat du Morbihan, le Championnat de Bretagne et le Trophée BURGIART qu'elles sont à nouveau quasiment assurées de disputer malgré leur changement de catégorie.

Gageons que compte tenu du sérieux aux entraînements, les résultats vont suivre et, en tout cas, toutes nos félicitations à Céline et à Stéphanie pour leur talent, leurs performances et surtout leur excellent état d'esprit qui constitue, à coup sûr, un exemple pour les jeunes de leur âge.

**Le Secrétaire du Club,  
Denis HELLÉGOUARCH**



# KERMESSE DE L'ECOLE PUBLIQUE DU LEVANT



## Week-end de fête pour les enfants

habitude veut que la journée du samedi  
est consacrée aux amateurs de boules. Cette  
l'Amicale des Parents d'Elèves avait  
sur la pétanque. Le choix a été judicieux.  
de nombreuses doublettes se sont mesurées tout  
de la journée.

Le samedi, la course pédestre a aussi motivé  
de nombreux enfants de CALAN et des communes  
voisines.

Le dimanche, une promenade western le dimanche, avec prome-

nade en diligence, ce qui a créé l'étonnement et  
a obtenu un gros succès. Le public et le soleil  
étaient au rendez-vous pour cette journée fort  
agréable, au cours de laquelle 400 pains cuits  
au four à bois ont été servis.

Le rost-en-forn, servi le soir à la Salle polyvalente, a réuni 70 parents et amis de l'Ecole. La  
Kermesse 95 aura été un grand cru.

Une journée riche en émotions qui doit sa  
réussite à la mobilisation des parents d'élèves.



LA VIE ASSOCIATIVE



# JUMELAGE CALAN - ST-BURYAN

## LES ECHANGES CALAN/ST-BURYAN SE SONT MULTIPLIÉS EN 1995.

- ◆ Les 25, 26, 27 et 28 mai, 58 Calanais se sont rendus en famille chez leurs correspondants anglais. L'un des temps forts de ce voyage a été la visite d'un musée retraçant l'histoire de l'exploitation du minerai d'étain en Cornouailles, une découverte pour nous qui n'habitons pas une région minière.
- ◆ Nous attendons un groupe de St-Buryan (environ 60 personnes) pour le week-end du 24 août 96.
- ◆ La traditionnelle "soirée grillades" s'est déroulée le 2 septembre avec un peu moins de convives que prévu mais dans une très bonne ambiance.
- ◆ Pour changer un peu de style d'animation, le Comité de Jumelage a prévu une "soirée cabaret" au Restaurant Le Ny le samedi 23 mars 96 à 19 h 30, sur réservation au 97 33 15 10 ou 97 33 28 93 avant le 18 mars.
- ◆ 30 familles ont actuellement pris leur carte d'adhésion à l'Association pour 95/96. Les cartes sont à retirer chez la trésorière, Marie-Annick LE BELLER ☎ 97 33 28 93. Pour tout renseignement concernant le Jumelage, prière de s'adresser à Théo GUILLOU ☎ 97 33 15 10.
- ◆ D'autre part, le Comité de Jumelage a également apporté son aide lors des échanges organisés par les écoles primaires de Calan et de St-Buryan en avril et juin 95.
- ◆ Les échanges Calan/St-Buryan dépassent maintenant le cadre strict du Comité de Jumelage : du côté anglais comme du côté français, des visites s'organisent de façon totalement autonome.
- ◆ De son côté, l'A.S. CALAN a répondu à une invitation du Football Club de St-Buryan et c'est avec plaisir que nous constatons que d'authentiques liens d'amitié se créent entre nos deux villages.

### *And your English ?*

Depuis début 94, le Comité de Jumelage organise des cours d'Anglais à la Salle polyvalente. Mme DIDYMUS assure ces séances tous les jeudis soirs pour 2 niveaux, débutants et initiés.

→ Pour tous renseignements : ☎ 97 33 21 89



Le Président, Théo GUILLOU.



# JUMELAGE CALAN - ST-BURYAN



## LE VOYAGE EN ANGLETERRE

Une soixantaine de Calanais ont traversé la Manche pour le week-end de l'Ascension. Ils ont été reçus par les familles anglaises. L'ambiance exceptionnelle !! Dernières images de repas copieusement arrosés...



LA VIE ASSOCIATIVE



# THÉÂTRE

LA VIE ASSOCIATIVE

**A**ristocène Théâtre voit avec plaisir ses rangs grossir de nouveaux calanais, adultes et jeunes. Cette saison théâtrale 95-96 viendra sûrement confirmer et conforter l'espoir de voir la vie locale enrichie d'une dimension nouvelle.

La troupe se compose de 8 adultes dont 6 préparent une pièce de Feydeau et sont entourés d'amis satellites qui les soutiendront pour la partie technique.

Elle compte également 8 jeunes de 9 à 16 ans qui vous concoctent avec bonheur "L'Anglais tel qu'on le parle".

La troupe se réunit, dans son ensemble, tous les mardis soirs, mais il est prévu

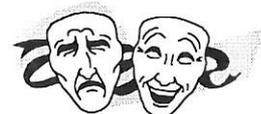
depuis janvier une plage spéciale les mercredis pour la répétition des jeunes.

Pour l'instant on "planche" sur le texte jusqu'à sa digestion, après viendra la liberté de le jouer et de l'interpréter.

Le calendrier des représentations a été établi en début d'année 96.

Josiane FOUCHARD ☎ 97 33 37 53

## THÉÂTRE À CALAN SAMEDI 24 JUIN 1995



*"Un soir quand on est seul"*

d'après Sacha GUITRY



Participation des enfants à la pièce

*"La légende des Korrigans"*



# FÊTE DE LA MUSIQUE



La Fête de la Musique a connu un grand succès populaire. Il y avait en effet beaucoup de monde sur la toute nouvelle place de l'église. Les enfants de l'Ecole du Levant ont ouvert les festivités et charmé le public. La population de CALAN a participé activement à la Fête, une chorale s'est formée spontanément. Enfin, tout le monde s'est retrouvé autour d'un barbecue pour déguster des grillades.



*Moi j'adore la musique, pas vous ?*



LA VIE ASSOCIATIVE



# SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE CALAN

LA VIE ASSOCIATIVE

**A** l'aube de cette nouvelle année, les membres adhérents, le bureau et moi-même venons de tout coeur et en toute amitié vous présenter, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs voeux de santé et de bonheur.

Notre association, si petite soit-elle, peut être fière d'exister.

Elle fêtera cette année son **42ème anniversaire** avec les agriculteurs et propriétaires en leur offrant un repas au printemps prochain.

En 1995 elle aura, avec un budget de la taille de son association, réussi malgré un temps pluvieux à animer le village avec la venue d'un avion de voltige, un baptême de l'air en U.L.M., une promenade en kart-cross pour les enfants et un copieux repas servi au restaurant LE NY que je remercie personnellement, sans oublier le traditionnel "Pain au Four". Ce four que l'on doit principalement à deux Calanais, Jean-Luc LE MOUELLIC et Daniel HARNAY avec le concours d'associations pour la remise en état.

Cette fête des chasseurs restera, j'en suis persuadé, pour longtemps dans la mémoire des Calanais malgré le petit incident suite à un retour de flamme qui "lécha" les herbes sèches du dessus du four (*le Président de l'association a fait le nécessaire auprès de son assurance*). Mise en garde aux futurs utilisateurs, l'accident corporel a été évité.

1996 me donnera une nouvelle fois la possibilité de faire partager avec les Calanais les joies d'une fête réussie avant de passer le relais.

Evidemment la meilleure des réussites ne créera pas d'un coup de baguette magique un paradis pour les oiseaux mais je souhaite vivement que les chasseurs soient, un jour, suffisamment payés des sacrifices qu'ils consentent car ils auront eu le courage d'essayer et le mérite d'entreprendre.



*Waouh ! Mais où est passé mon lapin ?*

Le Président, Daniel LE NAMOURIC

## VOL AU-DESSUS DE CALAN : L'AVENTURE DE 7 À 70 ANS



